

Identification de la personne requérante

Nom et prénom(s) de la personne requérante	Matricule	Date de naissance A M J	Catégorie (P-Perm./T-Temp./ R-Ret.)
--	-----------	--------------------------------	--

S'il s'agit d'un changement de désignation de bénéficiaire d'un bénéficiaire qui était irrévocable, la section 1 doit être complétée par le(la) bénéficiaire et, par la suite, la section 2 doit être complétée par la personne requérante.

S'il s'agit d'un changement de désignation de bénéficiaire d'un bénéficiaire qui était révocable, seule la section 2 doit être complétée par la personne requérante.

1 - Renonciation d'une personne désignée à titre de bénéficiaire irrévocable

La personne bénéficiaire soussignée :			
_____ Nom et prénom(s) (en lettres majuscules)			
renonce à tous ses droits de bénéficiaire en vertu du contrat d'assurance vie collective de base (AVCB) (contrat C-1414). Elle déclare être âgée d'au moins dix-huit (18) ans.			
_____ Signature du témoin	_____ Date (aaaa/mm/jj)	_____ Signature du bénéficiaire	_____ Date (aaaa/mm/jj)

2 - Changement de désignation de bénéficiaire

La personne requérante soussignée annule toute désignation de bénéficiaire antérieure effectuée en vertu du contrat d'assurance vie collective de base (AVCB) (contrat C-1414) et, à défaut de compléter la présente section 2, désigne ses ayants droit comme bénéficiaires pour recevoir les sommes payables, en cas de décès, en vertu du contrat d'assurance vie collective de base (AVCB) (contrat C-1414) - Voir Informations supplémentaires en bas de page.			
Nom et prénom(s) du bénéficiaire (en lettres majuscules) ou advenant son prédécès, les ayants droit de la personne requérante	Lien de parenté avec la personne requérante	Type de bénéficiaire (initiales de la personne requérante) ☐ Révocable ☐ Irrévocable	
_____ Signature du témoin	_____ Date (aaaa/mm/jj)	_____ Signature de la personne requérante	_____ Date (aaaa/mm/jj)

Informations supplémentaires

- Bénéficiaire :** - Un bénéficiaire RÉVOCABLE peut être changé en tout temps sans son consentement tandis qu'un bénéficiaire IRRÉVOCABLE ne peut être changé sans son consentement écrit.
- Si vous n'inscrivez pas le type de bénéficiaire, la Loi le considère comme étant révocable sauf dans le cas du conjoint légal où elle le considère comme étant irrévocable.